

ALERTE

# QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION



## SI VOUS ÊTES OBLIGÉ DE VOUS DÉPLACER



**Ne vous engagez pas**, à pied, à vélo ou en voiture, sur une voie immergée ou dans un parking souterrain.



**Limitez vos trajets aux seuls déplacements urgents.**



**Signalez** votre départ et votre destination à vos proches.



**Soyez très prudent.**

Réduisez la vitesse du véhicule, augmentez la distance de sécurité et respectez les déviations mises en place.



**Limitez les sorties en mer** en raison du vent et de la houle.



**Restez à l'écoute des consignes** des autorités publiques, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation.



*Dans tous les cas, suivez régulièrement les bulletins émis par Météo France et restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant le compte facebook officiel : @Haut-commissariat de la République en Polynésie française.*